

RAPPORT ANNUEL 1972  
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE  
DES CAISSES POPULAIRES

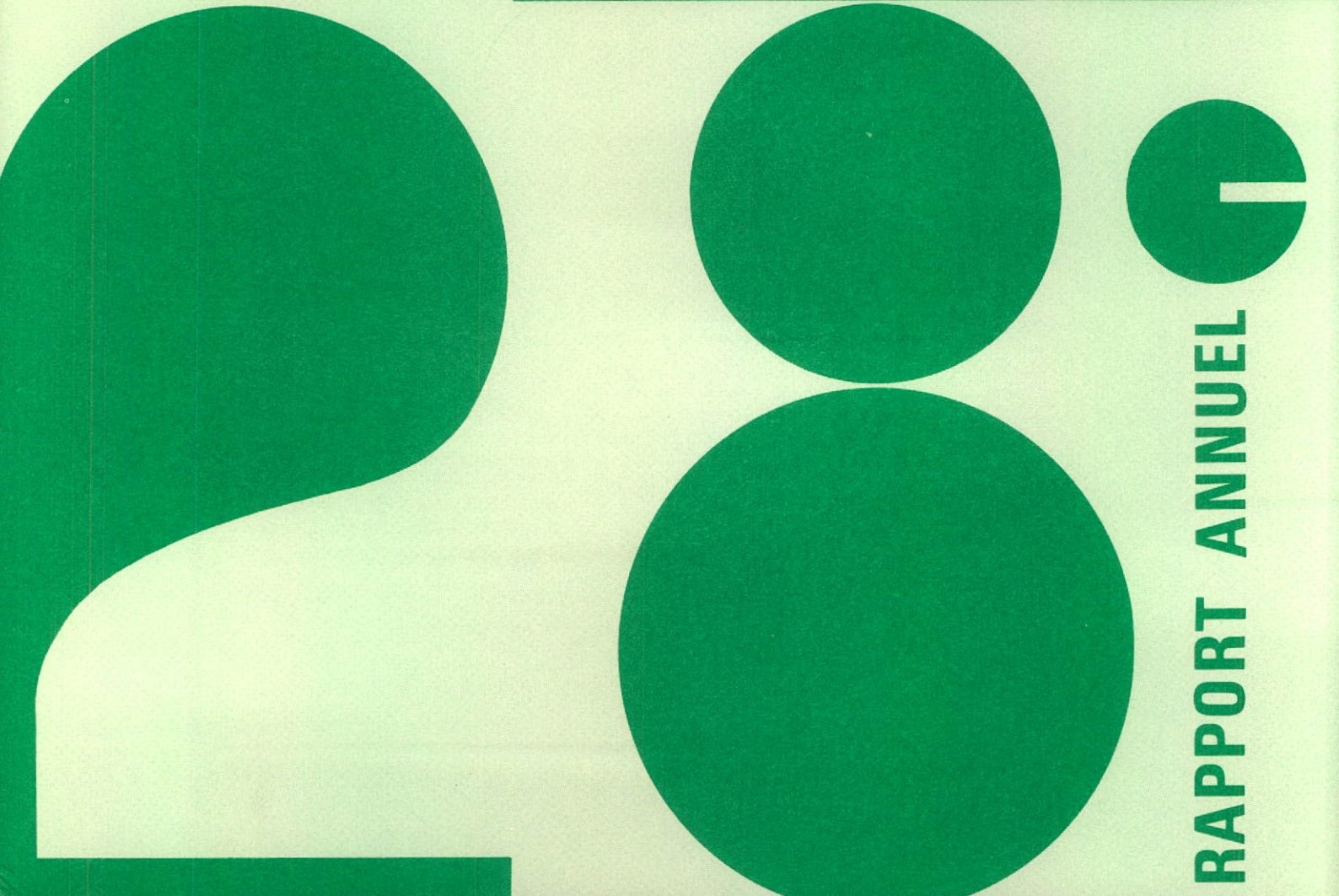
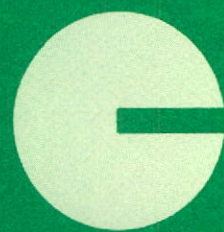
UNE INSTITUTION DU MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



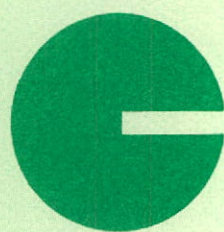




**RAPPORT ANNUEL**



**RAPPORT ANNUEL**





## le conseil d'administration

### président du conseil

ADRIEN BERNARD, Maria

### administrateurs

représentant les Caisses populaires

- RÉAL BROSSARD, Montréal
- VICTOR FALARDEAU, Hull
- HENRI LABRIE, Rimouski
- ARMAND PARENT, Métabetchouan
- GÉRARD RIVARD, C. St-G., Nicolet

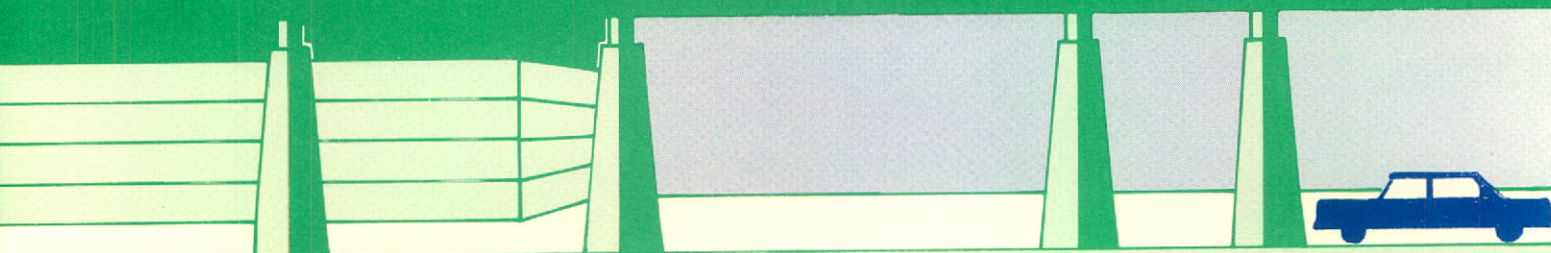
représentant les assurés

- FRANÇOIS ADAM, Lévis
- ADRIEN BERNARD, Maria
- ROBERT DURAND, C.O. St-G., Trois-Rivières
- JEAN-MARIE GAGNON, Lévis
- J. GAUDIOSE HAMELIN, Montréal
- NORMAND LEMIRE, Joliette
- ROGER PAQUET, B.S.S., Québec
- MAURICE PERREAULT, Amos
- LUCIEN PILON, St-Hyacinthe
- ROMÉO THISDELE, Magog

### comité exécutif

FRANÇOIS ADAM, président  
J. GAUDIOSE HAMELIN, 1er vice-président  
ROBERT DURAND, 2ième vice-président  
ADRIEN BERNARD  
JEAN-MARIE GAGNON

- sortant de charge, mais rééligible



## les membres de la régie interne

### direction générale

président  
FRANÇOIS ADAM  
directeur général  
PIERRE BORNAIS, L.L.B.

### directeurs de services

secrétaire-trésorier  
ROBERT LIMOGES, C.A.  
assurance incendie  
LAVAL CHARTRÉ  
assurance automobile  
RAYMOND BOUILLÉ  
assurances diverses  
LÉON AUBIN, A.I.I.A.

sinistres  
JUDES HAMEL

agences  
FERNAND PATRY  
sécurité et prévention  
ROGER LEMIRE, O.B.E.

organisation et informatique  
ROBERT ALAIN, R.I.A.

personnel  
ANDRÉ DESCHÊNES, B.Adm.Aff.  
succursale de Montréal  
GILLES FORTIER

# message du président

Mil neuf cent soixante-douze a été, pour La Société d'Assurance des Caisses Populaires, une année difficile à bien des points de vue; nul doute, en raison des incidences de l'inflation, du chômage et de l'instabilité politique. Malgré cette conjoncture, nous avons réussi à accroître l'actif, le volume-primés et le surplus; par contre, nos résultats ont été moins profitables que par les années antérieures et ce, pour toutes les classes d'affaires que nous souscrivons, sauf en assurance vol et automobile où les résultats se sont avérés déficitaires.

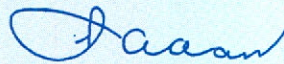
En assurance automobile, il est malheureux de constater que nous sommes toujours soumis à des pressions de toute part, particulièrement par l'augmentation effarante du coût des réparations et par la fréquence des pertes; de là notre étonnement, malgré ces résultats adverses, que cette classe d'affaires soit devenue la proie de la politique doctrinaire.

Nous avons dû vivre, depuis quelques années, avec diverses commissions d'enquête à travers le Canada; le Québec ne voulant pas être en reste avec les autres provinces a, à son tour, institué un comité d'étude sur l'assurance automobile.

Nous reconnaissons l'urgence d'une amélioration pour cette classe d'affaires; c'est d'ailleurs ce qui nous a incité à formuler, depuis plusieurs années et à différentes reprises, des suggestions aux gouvernements provinciaux; nous croyons que, pour atteindre des résultats satisfaisants, ces gouvernements se doivent de faire leur part, en apportant une législation appropriée de même qu'une foule d'améliorations telles que: les réseaux routiers, l'application de la Loi, l'émission des permis de conduire, l'inspection de véhicules. En ce qui a trait au Fonds d'Indemnisation des Victimes d'Accidents de la Route, nous sommes d'avis que les dépenses qui en découlent devraient être imposées à ceux qui négligent de s'assurer plutôt qu'à ceux qui, conscients de leurs responsabilités, voient à se protéger par un contrat.

À ces quelques remarques, bien d'autres pourraient être ajoutées, mais que faire face à l'inertie des gouvernements! Ceux qui parlent d'étatisation nous paraissent plus intéressés à s'accaparer des capitaux en réserve pour les sinistres en cours que d'apporter une contribution valable à la correction d'une situation que tous déplorent.

Au terme de ce message, c'est avec plaisir que nous voulons exprimer notre profonde gratitude aux officiers, employés et représentants de notre société d'assurance pour leur loyauté et leur étroite coopération manifestées dans l'exercice de leurs fonctions. Le sens du devoir qu'ils témoignent constitue un actif précieux pour nous.



# message du directeur général

C'est avec plaisir que je vous soumetts pour la première fois, des commentaires sur les résultats financiers de La Société d'Assurance des Caisses Populaires. En dépit d'une expérience qui s'est détériorée dans la plupart de nos classes d'affaires, à l'exception de la réassurance assumée, notre Société a continué sa marche ascendante au cours de l'année 1972.

## **RÉSULTATS DES OPÉRATIONS:**

Le volume de primes brutes souscrites a atteint \$ 37,773,378. soit une augmentation de 12.6% sur l'année précédente. Tenant compte de nos cessions en réassurance, nos primes nettes souscrites se sont accrues de 9.3 %, pour atteindre la somme de \$ 25,082,667. Les sinistres encourus nets totalisent un montant de \$ 16,019,999., comparativement à \$ 13,573,378. pour l'année 1971. Notre taux de sinistres sur la prime nette acquise s'établit à 66.8%, représentant un accroissement de 3.5% sur l'année antérieure. Le résultat final de nos opérations, tenant compte de nos revenus de placements, démontre un profit net avant impôt de \$ 522,361.

## **BILAN:**

Notre actifs s'est accru de \$ 4,014,366. pour atteindre la somme de \$ 32,895,015. Les provisions pour réclamations et frais se chiffrent à \$ 11,791,154., montant qui nous paraît suffisant pour faire face aux déboursés que nous aurons à effectuer. L'avoir propre de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, après y avoir ajouté le profit de la présente année, se chiffre à \$ 6,376,550.

## **CONCLUSION:**

En dépit des difficultés rencontrées durant la présente année, nous croyons que les résultats obtenus sont le fruit du dévouement et de la coopération de tout le personnel, qui travaille de concert avec nos courtiers, à la satisfaction des besoins de nos assurés et sociétaires de Caisses populaires. À tous un sincère merci.

*Genevieve Breunier*



**Précautions**  
ENT mieux QUE

**DU NOUVEAU POUR VOTRE FERME**

**VOTRE ASSURANCE**

Que faire en cas  
**D'ACCIDENTS ?**

**L'ASSURANCE AUTOMOBILE**  
Questions & Réponses

**L'assurance habitation**

Questions et réponses



**NE PERDEZ PAS LES PÉDALES**

**LE VOL D'AUTOMOBILE**  
Comment le prévenir



Votre assurance est-elle encorte à votre mesure ?







## rapport des vérificateurs

Aux membres de  
La Société d'Assurance  
des Caisses Populaires

Nous avons examiné le bilan de La Société d'Assurance des Caisses Populaires au 31 décembre 1972 et les états des résultats de ses opérations et de ses bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À l'exception du fait que des montants considérés comme éléments d'actif non admis sont inclus au bilan, tel que mentionné à la note 4 et compte tenu de la modification apportée cette année et décrite à la note 3, ces états financiers ont été préparés conformément à la pratique comptable et aux usages particuliers à la Loi des Assurances du Québec, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

À notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière de la Société au 31 décembre 1972 et les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date.

Samson, Bélair, Côté,  
Lacroix et associés  
comptables agréés

Québec, le 1 mars 1973

# résultats des opérations

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE

	1972 \$	1971 \$
<b>REVENU DE PRIME</b>		
Primes brutes	\$ 37,773,378.	\$ 33,540,734.
Primes cédées aux réassureurs	12,690,711.	10,592,808.
Primes nettes	<u>25,082,667.</u>	<u>22,947,926.</u>
Augmentation des primes non acquises	1,116,285.	1,516,001.
Primes nettes acquises	23,966,382.	21,431,925.
<b>COÛT DES RÉCLAMATIONS</b>		
Sinistres et frais de règlement bruts	24,517,590.	20,043,484.
Montants recouvrés des réassureurs	<u>8,497,591.</u>	<u>6,470,106.</u>
Sinistres et frais de règlement nets	16,019,999.	13,573,378.
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	7,946,383.	7,858,547.
<b>DÉPENSES</b>		
Commissions nettes payées	4,862,606.	4,782,134.
Frais d'administration. (note 5)	3,559,934.	3,233,871.
Taxes sur primes	<u>610,229.</u>	<u>531,984.</u>
	9,032,769.	8,547,989.
<b>PERTE SUR OPÉRATIONS D'ASSURANCE</b>	( 1,086,386.)	( 689,442.)
REVENU DE PLACEMENTS	<u>1,608,747.</u>	<u>1,314,435.</u>
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS</b>	522,361.	624,993.
IMPÔTS SUR LE REVENU	—	135,000.
<b>BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<u><u>522,361.</u></u>	<u><u>489,993.</u></u>

# bénéfices non répartis

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE

	1972 \$	1971 \$
<b>NON RÉSERVÉS</b>		
Solde au début de l'exercice		
Solde déjà établi	3,952,643.	3,533,608.
Redressement (note 3)	<u>220,590.</u>	<u>135,680.</u>
Solde redressé	4,173,233.	3,669,288.
Bénéfice net de l'exercice	522,361.	489,993.
Virement des bénéfices non répartis réservés en vue du parachèvement de l'immeuble du siège social	<u>—</u>	<u>500,000.</u>
	<u>522,361.</u>	<u>989,993.</u>
	<u>4,695,594.</u>	<u>4,659,281.</u>
Intérêts payés sur les contributions en capital par les caisses populaires	143,412.	154,581.
Appropriation aux bénéfices non répartis réservés en prévision d'une fluctuation de la valeur des placements	<u>—</u>	<u>250,000.</u>
Ajustement des impôts des années antérieures	<u>—</u>	<u>81,467.</u>
	<u>143,412.</u>	<u>486,048.</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>4,552,182.</u></u>	<u><u>4,173,233.</u></u>
<b>RÉSERVÉS</b>		
En prévision d'une fluctuation de la valeur des placements		
Solde au début de l'exercice	800,000.	550,000.
Appropriation pour l'année	<u>—</u>	<u>250,000.</u>
Solde à la fin de l'exercice	800,000.	800,000.
En prévision du parachèvement de l'immeuble du siège social maintenant terminé		
Solde au début de l'exercice	<u>—</u>	<u>500,000.</u>
Virement aux bénéfices non répartis non réservés	<u>—</u>	<u>( 500,000.)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>
Solde total	<u><u>800,000.</u></u>	<u><u>800,000.</u></u>

# bilan au 31 décembre

ACTIF

	1972 \$	1971 \$
<b>PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS</b> (note 1)		
Obligations (note 2)	18,986,176.	17,085,650.
Actions	1,351,812.	1,156,803.
Autres	111,124.	104,313.
Dépôts garantis et encaisse	2,079,758.	553,663.
	<u>\$ 22,528,870.</u>	<u>\$ 18,900,429.</u>
<b>MONTANTS À RECEVOIR</b>		
Courtiers (note 5)	4,598,890.	3,942,392.
Réassureurs	93,349.	209,812.
Compagnies réassurées	70,069.	68,528.
Intérêts courus sur placements	350,468.	314,961.
Autres	120,436.	121,105.
	<u>5,233,212.</u>	<u>4,656,798.</u>
<b>FONDS DE RÉSERVE DES COMPAGNIES RÉASSURÉES</b>	2,712,039.	2,854,903.
<b>IMMOBILISATIONS au coût amorti</b> (note 3)	<u>2,420,894.</u>	<u>2,468,519.</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u>32,895,015.</u>	<u>28,880,649.</u>

Signe pour le conseil  
d'administration

François Adam, administrateur  
Adrien Bernard, administrateur

# PASSIF

	1972 \$	1971 \$
<b>PROVISIONS</b>		
Primes non acquises	12,904,311.	11,788,026.
Sinistres en voie de règlement	<u>11,791,154.</u>	<u>9,707,112.</u>
	\$ 24,695,465.	\$ 21,495,138.
<b>MONTANTS À PAYER</b>		
Courtiers	137,992.	169,527.
Réassureurs	296,169.	261,346.
Compagnies réassurées	210,241.	115,228.
Impôts et taxes	173,963.	117,347.
Autres	<u>212,461.</u>	<u>168,112.</u>
	1,030,826.	831,560.
<b>FONDS DE RÉSERVE DES RÉASSUREURS</b>	<u>792,174.</u>	<u>556,350.</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u>26,518,465.</u>	<u>22,883,048.</u>
<b>avoir des membres</b>		
<b>CONTRIBUTIONS EN CAPITAL DES CAISSES POPULAIRES BÉNÉFICIAIRES NON RÉPARTIS</b>		
Réservés (note 1)	800,000.	800,000.
Non réservés	<u>4,552,182.</u>	<u>4,173,233.</u>
	5,352,182.	4,973,233.
<b>TOTAL DE L'AVOIR DES MEMBRES</b>	<u>6,376,550.</u>	<u>5,997,601.</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES</b>	<u>32,895,015.</u>	<u>28,880,649.</u>

# notes aux états financiers

ANNEE AU 31 DÉCEMBRE 1972

## NOTE 1 – PLACEMENTS

Alors que les obligations apparaissent à leur coût amorti, les actions et autres placements sont montrés au coût. La valeur au marché des obligations et des actions au 31 décembre s'établit comme suit:

	1972	1971
Obligations	\$ 18,714,205.	\$ 16,850,460.
Actions	1,302,499.	979,240.
Autres	111,124.	104,313.

Compte tenu du montant de \$ 800,000. des bénéfices non répartis réservés pour fluctuation de la valeur des placements, ceux-ci sont montrés à un montant qui n'excède pas le maximum autorisé par la Loi des Assurances du Québec.

## NOTE 2 – OBLIGATIONS DÉPOSÉES EN GARANTIE

Les obligations incluent des titres déposés chez un fiduciaire en garantie de réassurance assumée pour un montant, au coût amorti de \$ 3,736,294. en 1972 et de \$ 3,285,877. en 1971.

## NOTE 3 – IMMOBILISATIONS

À compter de 1972, la Société a modifié sa politique d'inscription aux livres des coûts en immobilisations autres que ceux afférant à l'immeuble du siège social. Alors que dans le passé les acquisitions de tels éléments de l'actif étaient traitées comme de simples dépenses d'opérations, elles seront dorénavant capitalisées comme additions aux immobilisations et amorties par la suite aux taux utilisés pour fins fiscales.

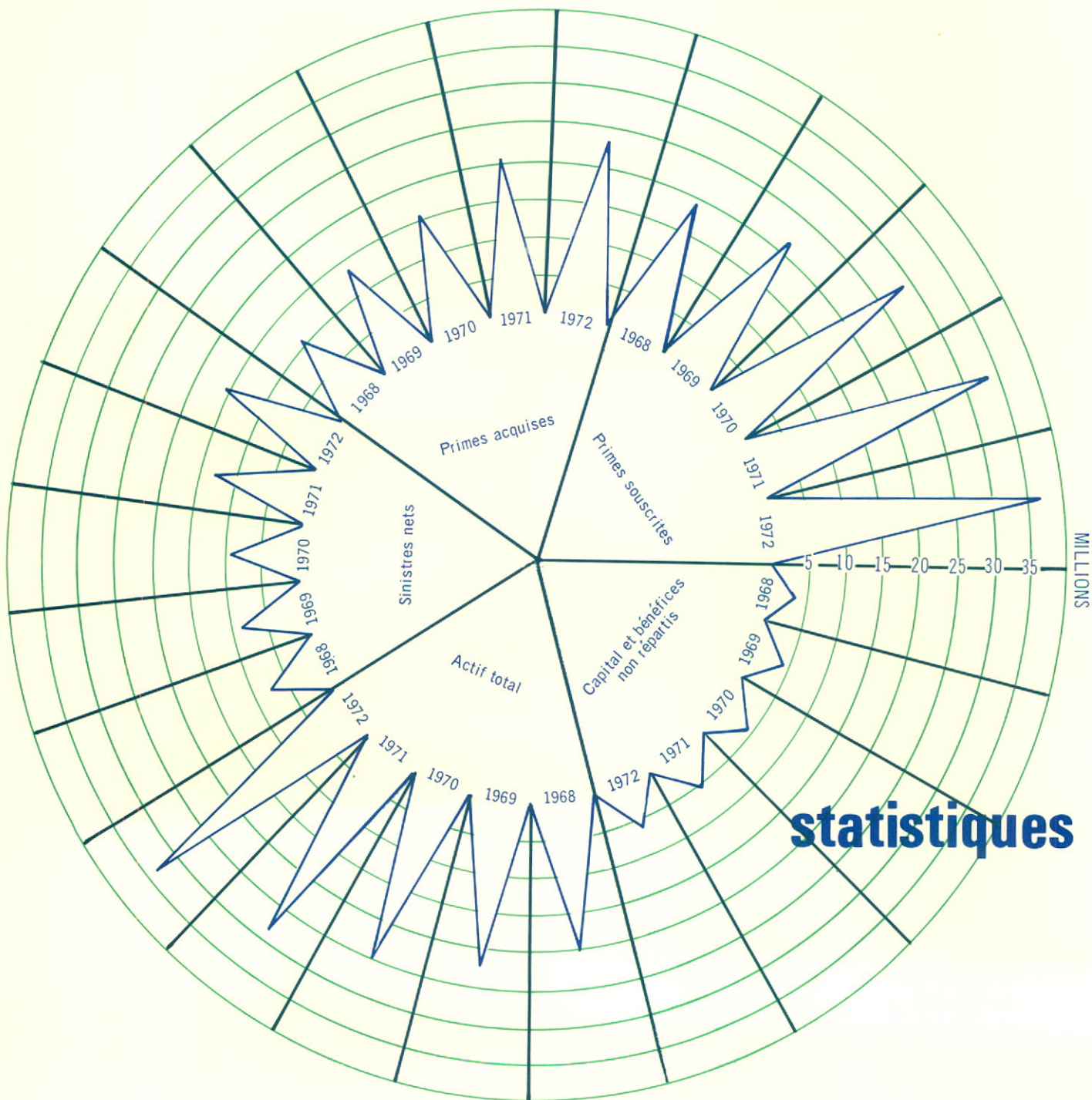
À titre d'ajustement pour le passé, un montant de \$ 220,590. représentant le coût non amorti au 31 décembre 1971 de telles acquisitions au cours des années antérieures, a été porté à l'actif et les bénéfices non répartis au début de 1972 redressés pour un montant correspondant. Pour fins de comparaison, les chiffres de 1971 ont été ajustés en conséquence.

## NOTE 4 – ÉLÉMENTS D'ACTIF NON ADMIS

Les éléments de l'actif considérés non admissibles en vertu de la Loi des Assurances du Québec sont de \$ 606,739. en 1972 et de \$ 191,947. en 1971.

## NOTE 5 – FRAIS ADMINISTRATIFS

À la demande du Surintendant des Assurances du Québec et pour se conformer aux exigences du Ministère du Revenu National, la Société modifie en 1972 sa façon d'établir la provision pour pertes sur les montants dus par les courtiers. Alors que par le passé telle provision englobait tous les soldes antérieurs à quatre-vingt-dix jours, elle est, à compter de cette année, un estimé basé sur l'expérience des pertes passées. Ce changement de méthode dans l'établissement de la provision en 1972 se traduit par une réduction des frais administratifs de la période pour un montant de \$ 244,225.





## assurance multirisque de ferme

Grâce à l'assurance multirisque de ferme, les agriculteurs peuvent, par l'entremise des courtiers d'assurance qui nous représentent, obtenir une protection contre les risques de responsabilité civile, responsabilité civile incendie des locataires, responsabilité patronale, risques multiples sur les instruments aratoires, sur les animaux et sur les objets personnels, vol à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence, bris de glace, etc.

Les membres des Mutuelles d'Incendie ont donc maintenant la possibilité de se prévaloir d'un programme complet d'assurance pour leur ferme, en référant leurs demandes à nos courtiers sans pour autant délaisser leur Mutuelle.

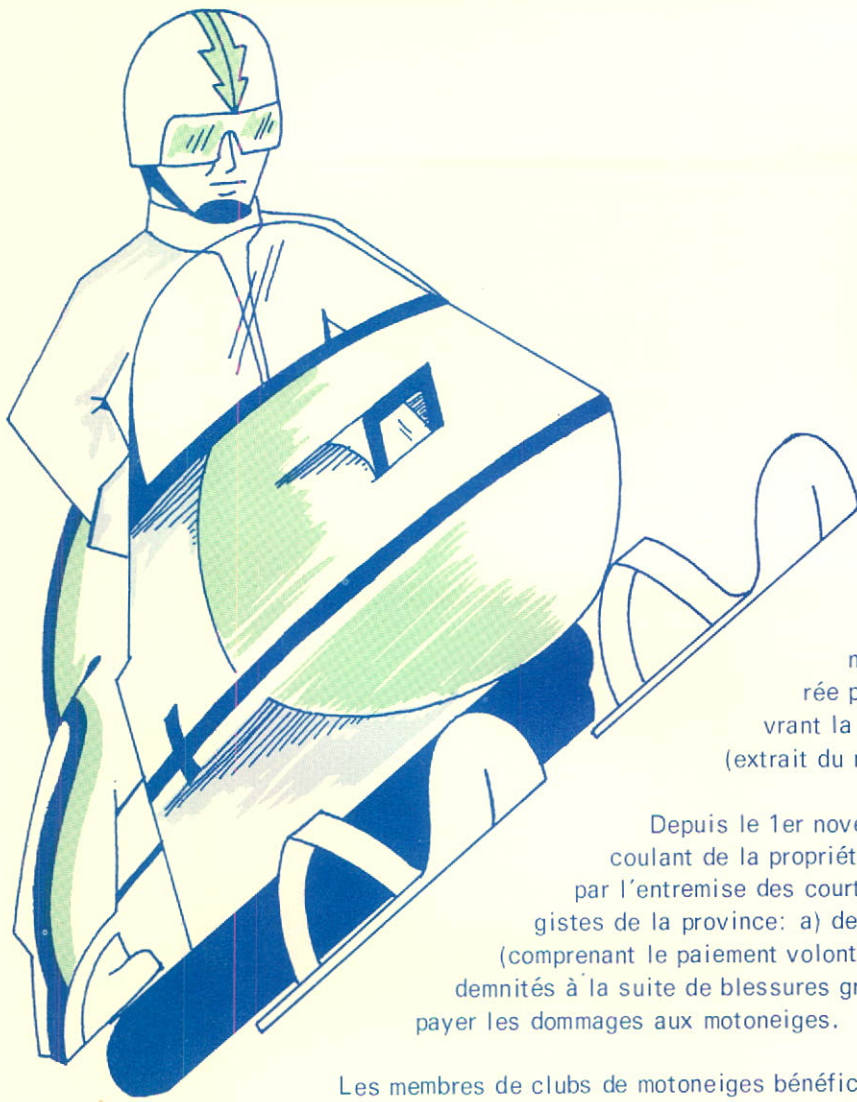
### INCENDIE

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc...et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

### RISQUES MULTIPLES

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc... Cette catégorie comprend les assurances: propriétaire-occupant, multiples de locataires, maître de maison, celles dites "assurances flottantes" sur biens, objets et effets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement, marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.





## assurance motoneige

“À compter du 1er juin 1973, une motoneige devra, autant que possible, être assurée pour une somme d'au moins \$ 35,000.00 couvrant la responsabilité découlant de son utilisation.”  
(extrait du nouveau code de la motoneige).

Depuis le 1er novembre 1972, nous assumons les risques découlant de la propriété ou de l'usage des motoneiges. En effet, par l'entremise des courtiers d'assurance, nous offrons aux motoneigistes de la province: a) de couvrir leur responsabilité envers les tiers (comprenant le paiement volontaire des frais médicaux); b) de payer des indemnités à la suite de blessures graves ou de la mort du conducteur; c) de payer les dommages aux motoneiges.

Les membres de clubs de motoneiges bénéficient d'une protection accrue et d'une réduction dans la prime.

En cas de dommages à la motoneige assurée en vertu de la couverture B de notre contrat, un bureau d'agents de réclamations, faisant affaires dans toute la province, est autorisé à disposer des réclamations dont le montant n'excède pas \$ 300.00. Cette initiative permet le règlement avec une rapidité encore inégalée dans ce domaine!

### AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 50,000 de ses assurés.

### RESPONSABILITÉ CIVILE

Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

### ASSURANCE GLOBALE

Protège les Caisses populaires contre tout acte malhonnête commis par l'un quelconque de ses employés, cambriolage, vol à main armée ou par effraction, faux ou altération, envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.

### ASSURANCE CHAUDIÈRES

Protège l'assuré lorsqu'il y a explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service, qui causent des dommages aux biens meubles et immeubles ou des blessures à autrui.

### VOL

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

### RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

**notessss**  
**surrrr**  
**l'assemblēeee**



DATE	NOM	INSTITUTION	TÉLÉPHONE





---

**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE  
DES CAISSES POPULAIRES**

Siège social: 100, route Trans-Canada est,  
Lévis, Prov. de Québec, Canada.

